

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

50 000 \$ au CALACS de l'Ouest de l'Île pour la réalisation de son projet *Quand la violence sexuelle discrimine*

Montréal, le 8 mars 2018. – Une somme de 50 000 dollars a été octroyée afin de financer la réalisation du projet d'information en matière d'aide aux victimes d'actes criminels que le CALACS de l'Ouest de l'Île souhaite mettre de l'avant.

Ce projet d'information, qui s'adresse plus particulièrement aux femmes de la diversité culturelle, se déploiera en trois volets, soit la réalisation de huit ateliers de formation d'intervenants de différents milieux, le tournage d'une capsule vidéo pour la sensibilisation aux agressions sexuelles ainsi que la préparation d'un fascicule des droits, recours et ressources pour les personnes victimes d'agression sexuelle.

M. Carlos J. Leitão, député de Robert-Baldwin et ministre des Finances, a rencontré récemment l'organisme, au nom de la ministre de la Justice et procureure générale du Québec, Mme Stéphanie Vallée, pour leur confirmer l'octroi de cette aide.

Mentionnons que l'attribution de cette aide financière fait suite à un appel de projets lancé à l'été 2017. Elle s'inscrit dans l'octroi d'une somme de 1,5 million de dollars dans le cadre du Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux victimes d'actes criminels.

Citations :

« Je suis fier que notre gouvernement aide financièrement ces organismes qui contribuent activement à dispenser des services d'une grande qualité auprès des victimes d'actes criminels. Je suis convaincue que la réalisation de ces projets fera la différence dans le quotidien de milliers de victimes d'actes criminels, et nous permettra, en tant que société, de mieux les soutenir »

Stéphanie Vallée, ministre de la Justice et Procureure générale du Québec

« L'annonce de cette aide financière constitue une excellente nouvelle pour le CALACS de l'Ouest-de-l'Île qui, grâce à celle-ci, pourra développer des outils de sensibilisation visant à venir en aide aux personnes victimes d'actes criminels à caractère sexuel et, plus spécifiquement, aux personnes victimes qui sont immigrantes. La formation d'intervenants de différents milieux aux multiples réalités des victimes est fort souhaitable. Plus de gens pourront avoir recours à une aide spécialisée qui répond à leurs besoins. Il est de notre devoir, comme gouvernement, de veiller à ce que les victimes d'actes criminels bénéficient de services complémentaires aux lois et règlements de l'État et ces services sont rendus possibles grâce aux organismes comme le CALACS de l'Ouest-de-l'Île et je les en remercie. »

Carlos J. Leitão, député de Robert-Baldwin et ministre des Finances

Informations complémentaires

Le Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux victimes d'actes criminels est financé par le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC). Ce fonds spécial, notamment utilisé pour le financement de projets destinés aux victimes d'actes criminels, a été institué au ministère de la Justice du Québec en 1988. Ses revenus proviennent principalement de sommes perçues à la suite d'infractions aux lois pénales québécoises et au Code criminel, ainsi que de sommes liées au partage des produits de la criminalité.

Lien connexe :

Pour consulter la liste des projets retenus et les sommes octroyées cette année, visitez l'adresse : www.justice.gouv.qc.ca.

– 30 –

Sources :

Isabelle Marier St-Onge
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Justice et
Procureure générale du Québec
418 643-4210

Renseignements :

Paul-Jean Charest
Relations avec les médias
Ministère de la Justice du Québec
418 644-3947, poste 20932

Audrey Cloutier
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
418 643-5270